

Rapport sur l'Enquête Nationale sur l'Arbitrage et le Jugement dans les Pratiques Sportives

COORDONNATEUR

Fabrice Dosseville, UFR STAPS de Caen, Université de Caen Basse-Normandie

REDACTION DU RAPPORT

Fabrice Dosseville, UFR STAPS de Caen, Université de Caen Basse-Normandie

Catherine Garnarczyk, UFR STAPS de Caen, Université de Caen Basse-Normandie



Equipe d'accueil 2131 « Information, Organisation, Action »
Composante « **Interactions, Organisations, Décisions** »
UFR STAPS – Université de Caen Basse-Normandie
2 boulevard du maréchal Juin, 14032 Caen cedex, France

Mars 2008

ENQUETE NATIONALE SUR L'ARBITRAGE ET LE JUGEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

1. PRESENTATION DE L'ENQUETE	3
1.1. OBJECTIF DE L'ENQUETE	3
1.2. LE QUESTIONNAIRE	3
1.3. LE RECUEIL DES DONNEES	3
2. CARACTERISTIQUES DES ARBITRES ET JUGES REpondANTS	4
3. DISCIPLINES SPORTIVES, QUALITES ET COMPETENCES DES OFFICIELS	4
3.1. GENERALITES	4
3.2. EXPERIENCE, EXPERTISE ET MOTIVATION DES REpondANTS	5
3.3. QUALITES ET COMPORTEMENTS	6
3.4. ROLES DES ARBITRES ET DES JUGES	7
4. LA MARGE D'INTERPRETATION DANS L'ARBITRAGE ET LE JUGEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES	7
5. LES AUTRES ACTEURS DE LA RENCONTRE SPORTIVE	8
5.1. LA PRESSION	8
5.2. LA COMMUNICATION	8
5.3. INTEGRITE ET AGRESSION	9
5.4. TECHNICIENS VS. OFFICIELS	9
5.5. LE PROFESIONNALISME	10
5.6. ARBITRAGE ET JUGEMENT SELON LE SEXE	10
6. LES ERREURS ET L'EVALUATION	11
6.1. L'ERREUR D'ARBITRAGE OU DE JUGEMENT	11
6.2. L'EVALUATION	11
6.3. L'ASSISTANCE VIDEO	11
6.4. LA PREPARATION PHYSIQUE	12
7. LES ENGAGEMENTS EN TEMPS ET FINANCIERS	12
7.1. L'ENGAGEMENT EN TEMPS	12
7.2. L'ENGAGEMENT FINANCIER	13
8. CONCLUSION	13

1. PRESENTATION DE L'ENQUETE

1.1. OBJECTIF DE L'ENQUETE

L'objectif de cette enquête menée par le laboratoire *Interactions, Organisations, Décisions* de l'université de Caen Basse-Normandie est de dresser un état des lieux, de comprendre les motivations des officiels français, arbitres et juges des pratiques sportives, leurs caractéristiques et leurs qualités, d'avoir leur avis sur l'interprétation de la règle et sur l'erreur, de savoir comment ils se préparent, quelle est la nature de leur engagement, chacun au sein de sa propre discipline sportives.

1.2. LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire comporte 65 questions principales (246 questions au total). Les questions posées concernent :

- les caractéristiques personnelles de l'arbitre ou du juge des pratiques sportives,
- la discipline arbitrée et/ou jugée,
- l'expérience, le niveau d'expertise et les motivations de l'arbitre ou du juge,
- les qualités, caractéristiques et comportements des l'arbitre ou du juge,
- le rôle de l'arbitre ou du juge,
- l'interprétation de la règle, sa place et son influence dans l'arbitrage de la discipline concernée
- l'erreur d'arbitrage et/ou de jugement,
- le rôle et l'influence des autres acteurs des pratiques sportives,
- l'évaluation et l'entraînement des arbitres et des juges,
- les engagements financiers et en temps.

1.3. LE RECUEIL DES DONNEES

L'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM) nous a fourni un fichier national comprenant le nom, le prénom, la discipline sportive et l'adresse électronique de ses responsables et représentants. De plus, l'ensemble des comités départementaux et régionaux sportifs français, ainsi que les responsables nationaux d'arbitrage et/ou des juges au sein des fédérations sportives nationales ont été contactés par courrier électronique et/ou par téléphone. Quelques associations arbitrales ont également proposé le questionnaire sur leur site Internet ou leur forum. Enfin, des collègues professeurs d'EPS ou des maîtres de conférences de l'UFR STAPS de Caen (UCBN) et d'autres universités françaises ont également proposé le questionnaire au sein de leurs UFR et/ou de commissions arbitrales dans lesquelles ils sont investis (départementales, régionales et/ou nationales).

Une liste de 5663 adresses électroniques a été constituée. Un courrier électronique avec le questionnaire joint précédé d'une lettre informant et expliquant les motivations de l'enquête en cours, a ensuite été envoyé à ces 5463 adresses électroniques. Les courriels ont été adressés directement aux arbitres, aux juges, aux présidents de comités départementaux et régionaux ou aux responsables de commission d'arbitrage qui pouvaient proposer l'enquête aux membres des ces commissions départementales, régionales, interrégionales ou nationales.

Des courriels sont revenus avec la mention « adresse erronée » (n=101 ; 1,8%) ou avec des refus de réponse (n=8 ; 0,1%). Les 1755 questionnaires renseignés et réceptionnés par courriel ou courrier postal ont été stockés dans une base de données au moyen du logiciel d'enquête MODALISA (Kynos, v. 5.1).

Les points suivants rendent compte des premiers traitements statistiques effectués sur les données. Ils soulèvent d'intéressants points de discussion qui feront l'objet d'analyses plus approfondies dans un second temps.

2. CARACTERISTIQUES DES ARBITRES ET JUGES REpondANTS

La population des arbitres et juges ayant répondu se répartit en 431 femmes soit 24,6%, 1319 hommes soit 75,4% (et 5 sans réponse soit 0,3%). La moyenne d'âge est de 38,8 ans (Tableau 1). En majorité, les répondants sont mariés ou pacsés (47,6%)¹.

Tableau 1. Effectifs selon l'âge

< 20 ans	20-30 ans	30-40 ans	40-50 ans	50-60 ans	> 60 ans	Sans réponse
5,6%	25,1%	20,7%	23,5%	17,7%	6,7%	0,6%

Les répondants ont majoritairement suivi une formation universitaire supérieure (42,6%) ou secondaire (30,3%)². Plus de 70% travaillent à plein-temps à l'extérieur³ en tant que cadre de la fonction publique (15,8%), cadre administratif (14,2%), profession intermédiaire (8,8%), technicien (8,7%). Les élèves ou étudiants représentent 13,2% des répondants, les retraités 8,4%.

3. DISCIPLINES SPORTIVES, QUALITES ET COMPETENCES DES OFFICIELS

3.1. GENERALITES

Le tableau 2 présente les effectifs dans chacune des 52 disciplines sportives. Les sports individuels représentent 50,2% des répondants. Les sports collectifs représentent 43,1% des

¹ Célibataire : 33,4% ; Marié ou pacsé : 47,6% ; Vivant maritalement : 12,9% ; Veuf : 0,4% ; Séparé-divorcé : 5,2% ; Non réponse : 0,5%.

² Primaire : 4,1% ; Secondaire : 30,3% ; Supérieur non universitaire : 12,7% ; Supérieur universitaire : 42,6% ; Autre : 9,5% ; Sans réponse : 0,9%.

³ Plein-temps extérieur : 70,5% ; Plein-temps domicile : 2,4% ; Mi-temps extérieur : 4,2% ; Mi-temps domicile : 0,2% ; Sans réponse : 22,7%.

répondants, les sports de raquettes 10,7%, les sports de combat 9,8%, les pratiques artistiques 14,6%, les sports duels 28,3%. On trouve le plus grand nombre de répondants en handball, représentant plus de 10% du total. Le football, la gymnastique artistique, le rugby, le judo, le volley-ball, le basket-ball et l'athlétisme ajoutés au handball représentent plus de 50% des répondants. Vingt quatre disciplines sportives ne sont représentées que par moins de 1% des répondants chacune (Tableau 2).

Tableau 2. Effectifs des répondants selon les disciplines sportives

ATHLETISME	3,8%	HOCKEY SUR GLACE	2,0%
AVIRON	1,6%	JUDO	5,0%
BADMINTON	3,5%	KARATE	1,1%
BALL-TRAP	0,1%	KAYAK FREESTYLE	0,1%
BASE-BALL	1,4%	KAYAK-POLO	1,1%
BASKET-BALL	4,3%	LUTTE	2,1%
BILLARD	1,2%	NATATION	3,3%
BMX	0,1%	PARACHUTISME	0,6%
BOWLING	1,9%	PATINAGE ARTISTIQUE	2,5%
BOXE ANGLAISE	0,1%	PELOTE	0,2%
BOXE FRANCAISE	1,4%	PETANQUE	0,1%
CANOE-KAYAK	2,2%	ROLLER HOCKEY	0,1%
CERF VOLANT ACROBATIQUE	0,5%	ROLLER VITESSE	0,2%
COURSE D'ORIENTATION	0,1%	RUGBY	5,8%
CYCLISME	0,7%	SAUVETAGE	0,1%
ECHECS	0,1%	SKI	0,1%
EQUITATION	2,8%	SURF	0,1%
ESCALADE	0,1%	TENNIS	3,6%
ESCRIME	2,4%	TENNIS DE TABLE	3,3%
FOOTBALL	8,9%	TIR A L'ARC	0,7%
FORCE	0,7%	TRAINEAU	0,4%
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE	7,3%	TRIATHLON	0,1%
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	1,5%	TUMBLING	0,1%
GOLF	0,6%	VOILE	0,2%
HANDBALL	10,9%	VOLLEY-BALL	4,6%
HOCKEY SUR GAZON	1,5%	WATER-POLO	2,6%
		Non réponse	0,3%

3.2. EXPERIENCE, EXPERTISE ET MOTIVATION DES REpondants

La moyenne d'années d'expérience des répondants est de 11,8 ans et 44,7% des répondants ont moins de 8,5 années d'expérience. Quatre niveaux d'expertise sont distingués : District/Départemental : 16,4%, Régional/Interrégional : 34,7%, National : 35,7%, International : 13,2%. Près de 20% des répondants ont d'autres expériences que celle d'arbitre ou de juge. Ainsi, ils peuvent également être athlète/joueur, coach/entraîneur, formateur ou avoir des responsabilités administratives⁴. Il est à noter que 41,8% des répondants ont été athlète ou joueur les années précédentes.

⁴ Aucune autre activité ou responsabilité : 9,8% ; Athlète/Joueur : 22,6% ; Coach/Entraîneur : 19,7% ; Administratif : 21,4% ; Formateur : 22,0% ; Autre : 4,5%.

La première raison motivant les arbitres et les juges à s'impliquer dans une telle activité est l'obligation à 36,8% (demande d'un club, d'une association, d'une commission, d'un employeur, d'une fédération). Les raisons suivantes concernent la suite logique après une carrière sportive à 29,5% (âge, blessure, garder/rester en contact) et la passion, le plaisir, l'envie, l'intérêt ou la vocation à 26,2%. Enfin, 15,2% des répondants disent avoir débuté l'arbitrage et/ou le jugement des pratiques sportives pour connaître toutes les dimensions de leur discipline.

Plus de 70% des répondants disent continuer l'arbitrage et le jugement des pratiques sportives par passion (70,9%). Ensuite, ils disent continuer par vocation (55,2% des répondants), pour participer à l'évolution de la discipline (51,2%), pour les besoins du club (47,3%), pour rester en contact (33,4%). Le fait de conserver une activité physique ne concerne que 21,9% d'entre eux. Il est à noter que 5,9% des répondants ajoutent que l'arbitrage ou le jugement leur permet de gagner de l'argent.

Ainsi, les motivations d'entrée dans l'activité « arbitrage » ou jugement » et de poursuite de cette activité sont assez différentes et témoignent d'une implication intrinsèque croissante.

Enfin, 57,7% des répondants n'ont pas envie dans l'immédiat d'arrêter leur activité arbitrale ou de jugement des pratiques sportives⁵.

3.3. QUALITES ET COMPORTEMENTS

Quelles sont les qualités utiles pour un arbitre ou un juge des pratiques sportives ? A cette question, la qualité la plus souvent plébiscitée est le fait de ne pas être influençable (68% « Tout à fait »). La concentration (60%), l'objectivité (57%), la cohérence (56%) puis l'observation (54%) sont des qualités qui semblent essentielles pour les répondants. La tolérance est la qualité la moins valorisée dans les réponses.

Les participants ont été questionnés sur les caractéristiques et les comportements susceptibles d'avoir un impact sur leur activité. Le respect des directives des commissions arbitrales est pour les répondants la caractéristique ayant le plus d'influence sur l'arbitre et/ou le juge (38% « Tout à fait »). Le niveau d'expertise est également une caractéristique essentielle (47% « Beaucoup »). Ainsi, les années de pratique ou l'expertise permettent une meilleure gestion des incidents (pour 82% des répondants) et de la rencontre sportive (69%), une meilleure évaluation des situations (67,5%), une meilleure interprétation (66,5%) et un meilleur positionnement (62,1%). Seul 0,5% des répondants précisent que l'expertise n'apporte « rien ». L'attitude et le mode d'intervention (41%), la motivation (40%), l'autoévaluation (38%) sont des caractéristiques également importantes caractérisant l'arbitre ou le juge.

Il est à noter que plus de 63% des répondants se déclarent non influencés par l'ethnicité des participants (joueurs ou athlètes). Toutefois, 17,5% des répondants précisent qu'ils peuvent être « peu » ou « moyennement » affectés par cette variable (7,3%

⁵ Envie d'arrêter : Oui : 40,2% ; Non : 57,7% ; Sans réponse : 2,2%.

« Beaucoup » et « Tout à fait »). Si plus de 33% des répondants précisent qu'ils ne sont « pas du tout » influencés par la réputation des joueurs ou des athlètes qu'ils arbitrent et/ou jugent, 17,2% pensent qu'ils sont « très peu » influencés, 17,9% « peu » et 18,8% « moyennement ».

Les répondants estiment qu'il est nécessaire de connaître de règlement (82,9% « Tout à fait »), l'esprit du jeu (43,2% « Tout à fait » et 34,6% « Beaucoup ») et les techniques (31,9% « Tout à fait » et 29,7% « Beaucoup »). La connaissance des athlètes ou des joueurs arbitrés et/ou jugés (27% « Moyennement » et 24,8% « Pas du tout ») et la connaissance des tactiques (29,9% « Moyennement » et 22,8% « Beaucoup ») sont les éléments les moins importants pour bien arbitrer selon les répondants. Une analyse plus spécifique à chacun des sports étudiés permettra de nuancer cette hiérarchie.

3.4. ROLES DES ARBITRES ET DES JUGES

Les répondants ont été questionnés sur les différents aspects du rôle des arbitres et des juges des pratiques sportives. « Faire respecter le règlement » est le rôle essentiel pour une majorité des répondants (70,4% « Tout à fait »). Ensuite, « Se faire respecter » (56,2%), « Sanctionner les fautes commises » (56,1%), « Arbitrer dans l'esprit » (55%) et « Gérer la rencontre » (53%) sont des rôles importants. Le rôle le plus controversé est de « Permettre aux athlètes de donner un spectacle aux spectateurs » (10,5% « Peu », 22,7% « Moyennement », 23,8% « Beaucoup », et 28,3 « Tout à fait »). L'enjeu principal pour les répondants est d'ordre personnel (75,2%)⁶. Cette dimension relevant prioritairement du sport professionnel, une analyse plus fine devra être entreprise.

4. LA MARGE D'INTERPRETATION DANS L'ARBITRAGE ET LE JUGEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

Près de 86% des répondants disent qu'il existe une marge d'interprétation dans la discipline qu'ils arbitrent et/ou jugent. L'ensemble des résultats qui suivent dans cette partie ne concerne donc que ces 86% de répondants. Concernant les consignes données avant une rencontre ou un événement sportif, les répondants disent en recevoir toujours avant une compétition officielle (39,7%), parfois avant une compétition officielle (24,4%), jamais (20%), parfois en compétition non-officielle (15,7%) et toujours en compétition non-officielle (9,6%).

Pour 43,1% des répondants, la marge d'interprétation personnelle est moins importante que le code (règlements, lois), aussi importante pour 37,2%, et plus importante pour 5,5%⁷. De plus, 78,7% pensent que cette marge d'interprétation est exploitée de manière différente par l'ensemble des arbitres et des juges des pratiques sportives⁸. Elle constitue donc une part importante de la dimension subjective de l'arbitrage. On entend par subjectivité la nature personnelle de la démarche entreprise, fortement liée à l'expérience et au vécu.

⁶ Enjeu d'un événement sportif ? Aucun : 16,8% ; D'ordre personnel : 75,2% ; Carrière et promotion : 11,9% ; Autre : 15,6%.

⁷ 14,2% n'ont pas souhaité donner de réponse

⁸ Exploitation de la marge d'interprétation : Oui : 6,8% ; Non : 78,7% ; Sans réponse : 14,5%.

Une faute d'un athlète ou d'un joueur doit toujours être sanctionnée de la même manière pour 43,8% des répondants, mais doit dépendre du contexte dans lequel la faute intervient pour les 41,8% autres⁹. De plus, 42,7% pensent que l'interprétation peut aboutir à une déformation de certaines règles contre 42,3% estimant le contraire¹⁰. Ces éléments confirment le poids de la dimension personnelle sur les décisions à prendre.

L'expérience est le facteur qui a l'effet le plus important sur la marge d'interprétation de l'arbitre ou du juge selon les répondants (65% « Beaucoup » et « Tout à fait »). La personnalité de l'officiel (52,8% « Moyennement » et « Beaucoup »), le fait d'avoir été précédemment joueur ou athlète (48,6% « Moyennement » et « Beaucoup »), la conception personnelle du rôle de l'arbitre ou du juge (45% « Moyennement » et « Beaucoup ») sont des facteurs qui sont les plus cités comme ayant un effet sur cette marge d'interprétation. Les deux facteurs qui n'ont pas d'effet selon les répondants sont le score de la rencontre (35,2% « Pas du tout ») et le public (30,4% « Pas du tout »).

5. LES AUTRES ACTEURS DE LA RENCONTRE SPORTIVE

5.1. LA PRESSION

Les répondants ont été questionnés sur l'influence des différents acteurs des pratiques sportives et sur la pression que ces derniers peuvent exercer sur les arbitres et les juges. Les coachs et/ou entraîneurs (50,4% « Moyennement » et « Beaucoup ») et le climat de l'événement (49,9% « Moyennement » et « Beaucoup ») sont les deux éléments qui peuvent exercer une pression. Certains facteurs n'exercent pas de pression selon les répondants : la presse (61% « Pas du tout »), le score en fonction du temps restant (40,5% « Pas du tout »), le temps (36% « Pas du tout »), le score (33,9% « Pas du tout ») et le public (28% « Pas du tout »).

5.2. LA COMMUNICATION

Plus de 83% des répondants communiquent avec les athlètes ou les joueurs pendant les événements sportifs¹¹. Lorsque les officiels communiquent, la parole est le moyen le plus souvent utilisé (52,1% « Beaucoup » et « Tout à fait »). Le geste (47,3% « Beaucoup » et « Tout à fait ») puis le regard (35,9% « Beaucoup » et « Tout à fait ») sont également utilisés fréquemment.

Les officiels communiquent également après la rencontre (76,1%)¹². La majorité des répondants qui ne communiquent pas avec les athlètes ou les joueurs à la fin d'une rencontre sportive n'ont pas donné de précision (79,4%), ce qui atteste visiblement d'une forme de cloisonnement. Toutefois, « ne pas se justifier » (4,4%), « rester neutre » (3,4%) et « éviter les polémiques ou les discussions » (2,9%) sont les justifications les plus fréquemment données. En ce qui concerne les répondants qui communiquent avec les sportifs à l'issue d'une

⁹ Sans réponse : 14,4%

¹⁰ Sans réponse : 15%

¹¹ Communication pendant les événements : Oui : 83,5% ; Non : 15,8% ; Sans réponse : 0,6%.

¹² Communication à l'issue de la rencontre : Oui : 76,1% ; Non : 23,5% ; Sans réponse : 0,5%.

rencontre, la majorité le font pour expliquer, éclaircir ou clarifier une action ou un point du règlement (50,8%). Le fait de connaître les joueurs, de les rencontrer régulièrement sur les lieux de compétition, l'amitié, la confraternité et la convivialité sont des éléments souvent proposés (24,3%). L'analyse de la rencontre, les commentaires, le dialogue, l'échange et le partage après un événement sportif sont cités par 16,4% des répondants. Enfin, 5,8% communiquent pour aider, conseiller et corriger les sportifs.

5.3. INTEGRITE ET AGRESSION

Les participants à l'enquête ont été interrogés sur les agressions physiques et verbales qu'ils ont pu subir durant leur carrière. Ainsi, 79,7% des répondants n'ont jamais eu peur pour leur intégrité physique¹³, 63,8% ont déjà été agressés verbalement¹⁴ mais 91,1% n'ont jamais été agressés physiquement lors d'une rencontre sportive¹⁵. La question suivante portait sur l'arrêt d'un événement sportif avant la fin « théorique » de celui-ci. L'arrêt d'une rencontre est plus souvent dû au comportement des joueurs ou des athlètes (15,3%). L'arrêt dont la cause est le public (8,9%) ou les entraîneurs/coachs (6,3%) restent moindre.

5.4. TECHNICIENS VS. OFFICIELS

Il existe des désaccords entre les techniciens comme les coachs, les entraîneurs, les joueurs et les officiels sportifs. Les répondants estiment que ces désaccords sont principalement dus à la mauvaise foi des entraîneurs, des coachs, des athlètes et des joueurs (56,8% « Beaucoup » et « Tout à fait ») et que ces techniciens ont des conceptions différentes de certaines règles (51,6% « Beaucoup » et « Tout à fait »). Pour 55% des répondants (« Beaucoup » et « Tout à fait »), l'arbitre et/ou le juge des pratiques sportives est le bouc émissaire idéal, et pour 51,5% d'entre eux, ces désaccords sont peu ou très peu dus à la mauvaise foi des officiels. Enfin, 38,1% estiment que le point de vue ou l'angle de vue duquel les officiels exercent leur activité est un facteur explicatif de tels désaccords.

Concernant les tentatives d'influence, les critiques et les contestations, les répondants trouvent normal que le public soutienne son équipe ou son athlète (81,3% « Beaucoup » et « Tout à fait »). Ces critiques et ces contestations obligent l'arbitre et/ou le juge à se remettre en question à chaque rencontre sportive (61,6% « Beaucoup » et « Tout à fait »). Enfin, ils pensent que les « trucages » des athlètes ou des joueurs font partie du jeu et que c'est à l'arbitre d'être le plus fort (45,3% « Beaucoup » et « Tout à fait »). Toutefois, une majorité de répondants (70,1%) est en désaccord ou très peu en accord avec l'affirmation selon laquelle l'arbitre a tendance à se replier sur lui-même pour se protéger face aux critiques et aux contestations. Enfin, 29,6% des répondants pensent que l'intimidation ne devrait pas faire partie du rôle du coach ou de l'entraîneur.

Les officiels ont enfin été interrogés sur les appréhensions qu'ils peuvent avoir lors d'un événement sportif. La peur d'être agressé physiquement est l'appréhension la plus fréquemment avancée (28,3% « Moyennement » et 23,3% « Beaucoup »). Les conflits avec

¹³ Peur intégrité physique : Oui : 19,3% ; Non : 79,7% ; Sans réponse : 1%.

¹⁴ Agression verbale : Oui : 63,8% ; Non : 35,4% ; Sans réponse : 0,8%.

¹⁵ Agression physique : Oui : 8,5% ; Non : 91,1% ; Sans réponse : 0,4%.

des athlètes ou des joueurs (67,9% « Pas du tout ») et la peur de la blessure (62,5% « Pas du tout ») sont les craintes les moins fréquentes.

5.5. LE PROFESSIONNALISME

Concernant les effets du sponsoring, du semi-professionnalisme et du professionnalisme, les répondants estiment que cela modifie le comportement des coaches et des entraîneurs (66,7% « Beaucoup » et « Tout à fait ») et également des athlètes (62,2% « Beaucoup » et « Tout à fait »). Les deux autres difficultés sont que les arbitres et les juges ont des difficultés à être aussi disponibles que les athlètes (60,7% « Beaucoup » et « Tout à fait ») et que cela donne encore plus de responsabilités aux officiels (52,1% « Beaucoup » et « Tout à fait »). La disparité entre disciplines sportives sur le registre de la professionnalisation devra faire l'objet d'analyses plus approfondies.

5.6. ARBITRAGE ET JUGEMENT SELON LE SEXE

Les officiels des pratiques sportives peuvent arbitrer et/ou juger des hommes et femmes. Le tableau 3 présente les pourcentages de répondants selon qu'ils arbitrent et/ou jugent exclusivement, régulièrement ou rarement des hommes et/ou des femmes.

Tableau 3. Arbitrage et jugements des sportives et des sportifs

Exclusivement des femmes	6,6%
Exclusivement des hommes	6,1%
Régulièrement des femmes	63,5%
Régulièrement des hommes	84,6%
Rarement des femmes	24,0%
Rarement des hommes	2,8%

Plus de 80% des répondants arbitrant ou jugeant des sportives et des sportifs estiment le faire de la même manière. Seuls 19,5% pensent qu'ils jugent et/ou arbitrent de manière différente selon le sexe des participants¹⁶. Invités à justifier leur réponse en expliquant pourquoi ils n'arbitraient pas ou ne jugeaient pas de la même manière les sportives et les sportif, les répondants évoquent principalement des différences en termes de capacités et d'engagement physiques (45,3%), en termes d'agressivité, de conflits, de fautes et de contestations (37,4%). De plus, 23,5% estiment que la différence se trouve au plan relationnel (dialogue, interventions et comportements différents selon le sexe). 15,2% estiment que les différences techniques et tactiques peuvent expliquer un arbitrage et/ou un jugement différent. Enfin, 14,9% précisent que les règles d'une même discipline diffèrent entre les deux sexes.

¹⁶ Arbitrage et jugements des sportives et des sportifs : Oui : 80,5% ; Non : 19,5% des répondants arbitrant et/ou jugeant des athlètes des deux sexes.

6. LES ERREURS ET L'ÉVALUATION

6.1. L'ERREUR D'ARBITRAGE OU DE JUGEMENT

Le statut de l'erreur d'arbitrage ou de jugement fait l'objet de questions spécifiques. Les répondants estiment que les erreurs d'arbitrage ou de jugement font partie du jeu au même titre que celles des athlètes (60,8% « Beaucoup » et « Tout à fait »). Les répondants sont en désaccord avec les affirmations que les erreurs n'existent pas vraiment car l'arbitre ou le juge a toujours raison (48,7% « Pas du tout ») et qu'elles font partie du jeu au titre de parasites (26,7% « Pas du tout »).

Les officiels ont été questionnés sur la répercussion d'une éventuelle erreur d'arbitrage ou de jugement. Ces erreurs sont susceptibles d'affecter les différents éléments proposés dans l'enquête. Les minutes de la rencontre qui suivent l'erreur (55,4% « Beaucoup » et « Tout à fait »), la relation entre l'arbitre ou le juge et le ou les athlètes (52% « Beaucoup » et « Tout à fait ») et l'autorité de l'arbitre ou du juge (50,4% « Beaucoup » et « Tout à fait ») sont les éléments les plus fréquemment avancés par les répondants.

6.2. L'ÉVALUATION

Plus de 80% des répondants font une autoévaluation de leur prestation après chaque événement sportif¹⁷. Ainsi, 51,7% des répondants estiment que leur arbitrage ou leur jugement n'est pas égal à chaque événement ou rencontre sportive¹⁸. Les critères les plus souvent retenus pour cette évaluation sont les discussions avec le ou les partenaires (71,4% « Beaucoup » et « Tout à fait ») et l'avis des conseillers et des superviseurs (70,8% « Beaucoup » et « Tout à fait »). Par contre, les commentaires de la presse ne sont pas considérés comme un critère utile (54,5% « Pas du tout »). La couverture médiatique étant liée au sport arbitré, de nécessaires nuances devront être apportées ultérieurement.

Les répondants apprécient de parler de leur arbitrage et/ou de leurs jugements avec les conseillers d'arbitre ou de juge (76,1% « Beaucoup » et « Tout à fait ») et avec leur(s) partenaire(s) (72,7% « Beaucoup » et « Tout à fait »). Toutefois, ils n'apprécient pas de parler de ce type d'évaluation avec les médias (74,6% « Pas du tout »).

6.3. L'ASSISTANCE VIDÉO

L'aide à l'arbitrage et au jugement par une assistance vidéo paraît utile dans certains cas pour 61,1% des répondants¹⁹. Pour 27,4% des répondants, l'assistance vidéo permettrait de corriger et d'éviter les erreurs, les conflits et les contestations, d'avoir un sentiment de justice. La possibilité de revoir une arrivée, d'obtenir un ralenti, de vérifier la validité d'un but, d'un panier, d'un essai ou d'un hors-jeu est une raison valable pour 12% des officiels répondants. Les problèmes de positionnement et d'angle de vue sont proposés par 11,8% alors que 11,6% des répondants estiment que l'assistance vidéo est utile en cas de doute ou de cas

¹⁷ Autoévaluation : Oui : 81,3% ; Non : 16,1% ; Sans réponse : 2,6%.

¹⁸ Egal à chaque événement : Oui : 45,3% ; Non : 51,7% ; Sans réponse : 3%.

¹⁹ Assistance vidéo : Nécessaire : 19,4%, Utile dans certains cas : 61,1% ; Inutile : 18,3% ; Sans réponse : 1,2%.

litigieux. Enfin, 9,7% estiment que l'assistance vidéo est susceptible de dénaturer et ralentir l'activité, casser le rythme du jeu.

6.4. LA PREPARATION PHYSIQUE

Un certain nombre de questions portent sur la préparation et l'entraînement physique, mais également sur l'entraînement à l'arbitrage et au jugement ainsi qu'à la formation. Plus de la moitié des répondants ne suivent aucune préparation physique²⁰, et ceux qui en suivent le font sans programmation précise. Des officiels suivant une préparation physique, 56% d'entre eux s'entraînent moins de 3h30 par semaine et 32,4% entre 3h30 et moins de 7h. De plus, 73,5% de ces répondants ne sont pas conseillés dans leur préparation physique. Lorsqu'ils sont suivis et encadrés dans leur préparation physique, 33,9% le sont par un préparateur physique, 31,2% par un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES), et 13,6% par un enseignant d'EPS.

Une majorité des répondants s'entraîne à l'arbitrage et au jugement de sa discipline sportive à 53,3%²¹. La mise en situation, « sur le terrain », est le moyen le plus souvent utilisé (39,7%). Les exercices de type papier-crayon (33%) et l'utilisation de vidéos montrant d'autres officiels (30,4%) sont également fréquemment utilisés.

Le rapport oral (63,3%) est le moyen le plus fréquemment cité par les répondants lorsque l'on s'intéresse au retour sur la performance de l'arbitre ou du juge. Il est à noter que 25,5% estiment ne recevoir aucun retour.

7. LES ENGAGEMENTS EN TEMPS ET FINANCIERS

Les questions suivantes portent sur les niveaux d'engagement en temps et financier des arbitres et des juges des pratiques sportives. Toutefois, il convient de noter que si seulement 3,5% des répondants en moyenne n'ont pas souhaité répondre aux questions portant sur l'engagement en temps dans les différentes activités, 81,1% n'ont pas souhaité donner d'information sur l'engagement financier des clubs, associations, commissions, fédérations ou comités et personnel.

7.1. L'ENGAGEMENT EN TEMPS

De nombreux arbitres et juges sont impliqués à différents niveaux de compétition. Ainsi, 78,4% des répondants arbitrent ou jugent au niveau régional, 63,4% au niveau national, 62,9% au niveau départemental, 41,7% au niveau interrégional et 25,7% au niveau international. En ce qui concerne les autres activités, 50,2% étudient pour maintenir leur niveau et 41,4% assistent à des conférences et/ou des séminaires. L'évaluation des autres arbitres et/ou juges concernent 42,1% des répondants et 29,7% sont instructeurs. Plus de 35% participent à des commissions d'arbitrage, disciplinaire, sportive ou autre (35,4%) et ont des fonctions administratives (36,6%). Enfin, l'engagement envers les médias (4,5%) ou envers des sponsors (3,2%) ne concerne que très peu de répondants.

²⁰ Préparation physique : Oui individualisée : 11,5% ; Oui sans programmation : 32,6% ; Non : 55,4% ; Sans réponse : 0,4%.

²¹ Entraînement : Oui : 53,3% ; Non : 44,7% ; Sans réponse : 2%.

7.2. L'ENGAGEMENT FINANCIER

Le tableau 5 montre l'engagement financier pris en charge par les clubs, les commissions, les comités et/ou les fédérations sportives et par l'arbitre ou le juge concerné (pour des amplitudes de réponse équivalente).

Tableau 5. Engagement financier

	Club/Commission/Fédération		Personnel	
Déplacement en avion	- de 1550 €	59,7%	- de 222 €	98,3%
Autres déplacements	- de 3333 €	90,6%	- de 1500 €	96,9%
Logement	- de 1662 €	91,9%	- de 250 €	96,2%
Entraînement physique	- de 992 €	73,5%	- de 2500 €	99,6%
Repas	- de 832 €	89,5%	- de 333 €	96,9%
Uniformes et équipement	- de 500 €	91,4%	- de 250 €	94,7%
Dépenses médicales	- de 500 €	93,1%	- de 167 €	98,2%

8. CONCLUSION

Ce rapport constitue une première étape de l'analyse des 1755 questionnaires exploitables recueillis dans le cadre de cette enquête.

Cette première étape aboutit à un certain nombre de constats :

- la population des juges et arbitres est assez déséquilibrée quant à la répartition hommes/femmes (3/4, 1/4).
- La répartition des répondants entre les différentes disciplines est très hétérogène et nous conduira nécessairement à opter pour des analyses différenciées telles que :
 - Des traitements approfondies sur une ou des disciplines spécifiques
 - Des traitements croisés permettant de mettre en évidence des contrastes entre disciplines
 - Des regroupements éventuels d'activité pour une meilleure compréhension de l'arbitrage ou du jugement au sein de « familles homogènes » du point de vue de la logique sportive des activités.
- Les motivations des juges et arbitres tendent à évoluer au fur et à mesure de l'accumulation de l'expérience, allant plutôt d'un service rendu ou d'une forme d'obligation conjoncturelle à une véritable appropriation du rôle et un engagement plus personnel.
- Les qualités mises en avant (non influençable, concentration, objectivité, cohérence) sont conformes à la fois aux travaux antérieurs sur ce thème et à l'image très normative que possèdent les officiels.

- Concernant les autres qualités et la gestion de la marge d'interprétation les données globales (toutes disciplines confondues) ne donnent qu'une image « moyenne » ne reflétant pas la spécificité des sports concernés. Seules des analyses multivariées permettront de comprendre la logique de ces spécificités et de dégager des conclusions satisfaisantes.
- Le même constat peut être fait sur le thème de la relation aux autres acteurs de la rencontre sportive. Chaque sport présente une configuration et des modalités d'interaction caractéristiques. Il est donc logique d'observer une disparité dont les analyses globales actuelles ne peuvent pas rendre compte.

En définitive, ce premier état des lieux nous invite à approfondir des questionnements sur le rôle des juges et arbitres dans les différentes activités. Nous restons à l'écoute des officiels, arbitres et juges, mais également des formateurs. Des questions plus précises pourront ainsi émerger. Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble des participants à cette étude : les répondants mais également les responsables locaux et fédéraux qui vont ont accepté de s'investir de nous aider dans ce travail.

Caen, le 18 mars 2008

Fabrice Dosseville & Catherine Garnarczyk